

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce jeudi 29 janvier 2026, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Madame la Mairesse, Anick Nadia Gauthier, les conseillers suivants :

	Bernard Roy	siège 2
	Mario Dubé	siège 3
	Josiane Mercier-Beloin	siège 4
Absents :	Myriam Bergeron Bolduc	siège 1

tous formant quorum sous la présidence de la maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA MAIRESSE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03 et elle souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Mairesse fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 26-01-19

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé
appuyé par la conseillère Josiane Mercier-Beloin,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance par la Mairesse;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;**
- 4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;**
- 5. Levée de la séance extraordinaire**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 janvier de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Résolution 26-01-20

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

QUE le budget pour l'exercice financier 2026 de la municipalité d'East Hereford, prévoyant des dépenses au montant de 810 780 \$ et des revenus pour un montant équivalent de 810 780 \$ est adopté et le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Plusieurs questions ont été posées concernant les travaux prévus en 2026, le montant associé aux sablières et gravières ainsi que certaines contributions budgétaires.

Les travaux inscrits au budget ont été établis selon les priorités du conseil, l'état des chemins et la capacité financière de la municipalité.

Concernant les sablières et gravières, les sommes prévues visent principalement l'entretien des chemins utilisés par les camions de transport, puisque ces routes subissent une usure plus importante. Ces montants sont donc destinés aux chemins affectés par cette circulation lourde.

Enfin, une augmentation du don à Bel Environ a été prévue, puisque l'employé de la voirie compensait auparavant le manque de budget pour le contrat d'entretien des fleurs. L'ajustement permet maintenant de structurer cette dépense de façon plus transparente dans le budget.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, la mairesse déclare la levée de la séance. Il est 19 h 46.

Anick Nadia Gauthier Arbour,
maresse

Sanny Tanguay,
directrice générale et
greffière-trésorière